

du 29 Décembre 1990

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-956 /MTSS-DGFP-DGPCE
portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur LIKIBI (Clément), As-
sistant Sanitaire de 5° échelon des Ca-
dres de la Catégorie A hiérarchie II des
Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE,

- (/ISAS : (/u la Constitution du ~~8 Juillet 1979~~;
- (/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
- (/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- (/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers, des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;
- (/u le décret n°90/513 du 1 Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°90/514 du 1 Septembre 1990 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n°4320/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 6 Juillet 1988 autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels de l'Etat déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville en tête : MOULOLO ABDOULAYE (Léopold-Charles);

D.G.B

D.C.F

.../...

(/u l'arrêté n°7596/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 30 Décembre 1988 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Assistants Sanitaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo en tête / ASSONKOURI (Gervais);

(/u la lettre n°831/DGSP-DSAF-SP du 7 Avril 1990 de la Direction des Services Administratifs et financiers à la Direction Générale de la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé:

(/u le décret 90/581 du 18-10-1990. Organisant l'Intérim du Premier Ministre ; D E C R E T E :

Article 1er : - En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur LIKIBI (Clément), Assistant Sanitaire de 5°echelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux (santé publique) en service au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filière : Administration Générale délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres des services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 4°échelon, indice 1110 Acc = Néant.

Article 2 : - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 10 Janvier 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par tout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE PAR INTERIM,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGFP/DREP.....2
- DGB.....2
- DCF.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SCG/BC.....2
- MSAS.....3.-